

Document n°1. Appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'un food-truck sur le parc d'activités des Couleurs (commune d'Arandon-Passins)

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) portant procédure de mise en concurrence pour la délivrance d'une autorisation d'occupation relative à l'installation d'un food-truck sur son parking.

Lieu d'accueil du food-truck : parking de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, 100 allée des Charmilles 38510 Arandon-Passins.



Jours et horaires d'accueil : l'occupant s'engage à s'installer sur l'emplacement entre 11h00 et 14h00, le mardi et jeudi.

Redevance mensuelle : 10 euros par jour d'utilisation.

L'autorisation d'occupation sera délivrée pour une durée de 12 mois.

Pour candidater, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser par mail à l'adresse conomie@balconsdudauphine.fr et au plus tard le vendredi 15 novembre 2024 à 12h00 un dossier contenant :

- Le dossier de candidature (en pièce-jointe) ;
- Des photos du food-truck (intérieur et extérieur) ;
- Tout document que vous jugerez utile permettant d'apprécier au mieux la candidature (document de présentation, curriculum vitae, carte des spécialités...).

Le candidat retenu fournira en complément et avant tout commencement d'activité :

- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Un extrait KBIS de moins de 3 mois.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATS :

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné choisira le ou les deux attributaires des places en fonction des projets qui répondront le mieux à ses attentes, au regard des critères suivants :

Qualité globale de l'offre (critère pondéré x2) : formation et expérience du commerçant, diversité du menu (notamment en termes de prix et de formules proposées), provenance des produits ;

Aspect extérieur et intérieur du camion (critère pondéré x1) : esthétique, propreté... ;

Eco-responsabilité du food-truck (critère pondéré x1) : prévention / gestion des déchets ;

Utilisation de produits de l'agriculture responsable et/ou locale (critère pondéré x1).

Après réception des candidatures, les dossiers complets seront examinés sur la base des principes et critères présentés précédemment. Pour le ou les deux candidat(s) retenu(s), il sera procédé à la signature d'une convention, précisant les horaires alloués à l'occupation du site ainsi que la date effective du début de l'exercice des activités retenues.

Renseignements complémentaires :

Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
Andresa Faustino
Cheffe de service - développement économique
andresa.faustino@balconsdudauphine.fr
Tél. 07 77 93 47 42.